

Saint Jean Environnement

Association pour la défense de l'environnement et du cadre de vie
18 bis rue Fon de l'Hospital, 34430 Saint Jean de Védas
Courriel : lcathala@free.fr Tél. 06 82 24 25 65
<http://www.st-jean-environnement.fr/>



La Présidente à

Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole,

Objet : SCOT, protection des espaces non urbanisés à l'ouest de Montpellier, création d'un PAEN

Monsieur le Président,

Notre association rend publique une réflexion sur la création d'une vaste zone protégée destinée à préserver ce qui constitue le poumon vert de Montpellier Ouest. Voir PJ.

Cette idée ambitieuse répond, dans une vision prospective, aux besoins fondamentaux des citoyens de Montpellier Ouest et des communes voisines.

Il faudra bien 20 ou 30 ans pour achever un tel programme et en retirer pleinement les bénéfices. Néanmoins il convient de prendre les initiatives dès maintenant, au travers du **SCOT et du PLUi**, pour ne pas laisser la pression foncière détruire progressivement ces espaces constitués pour l'essentiel d'anciennes parcelles agricoles ou viticoles, nombreuses d'entre elles étant encore exploitées.

D'une part la **création d'un PAEN** (Périmètre de Préservation et de mise en valeur d'Espaces Agricoles et Naturels Périurbains), s'avère être l'outil adapté pour garantir cette préservation des sols, et y réimplanter des activités agricoles pérennes. Des exemples ailleurs, notamment celui de Bordeaux Métropole, démontre la pertinence de ce dispositif, lorsqu'il accompagne un projet structuré.


D'autre part, nos concitoyens de St Jean de Védas, n'admettront pas que l'on anéantisse un site remarquable par ses paysages, ses points de vue, et par ses potentialités agronomiques. La commune a déjà suffisamment détruit et artificialisé de sols avec les programmes en cours ou engagés (+30% en moins de dix ans, hors densification du bourg). **Notre association demande à la Métropole de renoncer à étendre l'urbanisation sur la Zone IAU du PLU actuel de St Jean** ; celle-ci devra être remise en totalité en zone A puis intégrée au PAEN.

Nous vous remercions par avance de nous faire connaître vos commentaires, et vos initiatives pour adapter en conséquence le SCOT en cours de révision. Nous restons convaincus que la Métropole garde l'ambition d'aménager son territoire dans l'esprit du Pacte de Milan que vous citez volontiers.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments respectueux.

à Saint Jean de Védas, le 2 juil 2017

Claire CATHALA, Présidente ,



PJ : **Proposition de projet territorial : PNU-PAEN du Rieu-Mosson, juin 2017**

Document et compléments, suivre le lien: [Etude pour la création d'un Parc Naturel Urbain, avec volet Agroécologique](#)

La présente lettre et le document joint feront l'objet d'une large diffusion auprès des personnes et services concernés